

Chambre régionale
des comptes
Normandie



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Chambre régionale des comptes Normandie

Sommaire

Chiffres clés	2
----------------------	----------

Le mot de la présidente	3
--------------------------------	----------

L'institution	4
----------------------	----------

Le rôle et les missions	4
-------------------------	---

Organisation	6
--------------	---

Le greffe	8
-----------	---

Le ministère public	8
---------------------	---

Informers les citoyens	9
------------------------	---

L'activité	10
-------------------	-----------

Les étapes du contrôle des comptes et de la gestion	10
---	----

Les contrôles réalisés en 2023	11
--------------------------------	----

Le soutien de la région à la filière équine	12
---	----

Le contrôle des établissements publics hospitaliers	16
---	----

La gestion de l'eau	18
---------------------	----

La gestion du trait de côte	20
-----------------------------	----

Le contrôle des actes budgétaires	22
-----------------------------------	----

Les temps forts	24
------------------------	-----------

1983-2023 : la CRC fête ses 40 ans	25
------------------------------------	----

Les arrivées	26
--------------	----

Partager son expertise, enrichir ses compétences	27
--	----

Chiffres clés

44

Rapports
d'observations
définitives



56

Rapports d'observations
provisoires



22

Avis budgétaires notifiés



132

Séances de délibéré



11

Participations à des enquêtes
communes CRC / Cour des comptes

3

Déférés au
Parquet général



54

Agents au 31/12/2023



266

Recommandations
formulées





L'année 2023 a été une année de transition pour la chambre régionale des comptes Normandie.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration a confié aux chambres régionales des comptes la compétence d'évaluation des politiques publiques locales, à l'instar de ce qui a été reconnu précédemment à la Cour des comptes par l'article 47-2 de la Constitution. Au cours de l'année 2023, la chambre s'est préparée à l'exercice de cette nouvelle mission.

La chambre a dû aussi intégrer, pour la première fois en 2023, à la suite de l'ordonnance du 23 mars 2022, la mise en place de la nouvelle responsabilité financière des gestionnaires publics.

Désormais si, à l'occasion de ses travaux, la chambre identifie des faits susceptibles de constituer des infractions significatives qui portent atteinte à l'ordre public financier, elle saisit dans le cadre de déféré, le Ministère public près la Cour des comptes. Au cours de l'année 2023, la chambre a adressé trois déférés.

Enfin, 2023 a été également l'année du lancement de deux plateformes communes aux juridictions financières : la première permet à chaque citoyen de proposer des thèmes de contrôles pour la programmation des travaux (plateforme de participation citoyenne), la seconde leur offre la possibilité de signaler des irrégularités ou des dysfonctionnements dans la gestion publique (plateforme de signalement). La chambre s'est saisie de ces propositions pour préparer son programme de l'année 2024.

Malgré ces changements majeurs, la chambre a été aussi au rendez-vous de sa mission de contrôle des comptes et de la gestion.

Elle s'est particulièrement intéressée à la politique publique mise en œuvre autour de la filière équine, filière d'excellence pour notre territoire. Elle a aussi investi le domaine de la gestion de l'eau, préoccupation majeure en période de réchauffement climatique, et a participé au rapport public annuel de la Cour des comptes dédié à l'action publique face au changement climatique.

Comme les années précédentes, ses contrôles ont aussi concerné la gestion de services publics comme celui de la santé (groupe hospitalier ou hôpitaux) ou de l'éducation (lycée).

La chambre régionale des comptes Normandie est également allée à la rencontre des citoyens à deux reprises. À l'été 2023, un colloque sur deux jours a été organisé en partenariat avec la faculté de droit de Rouen. Il avait pour thème « Le quarantième anniversaire des chambres régionales des comptes et la décentralisation – l'exemple normand ». À l'automne 2023, lors des journées européennes du patrimoine, la chambre a organisé dans ses locaux une exposition inédite sur l'histoire du contrôle des comptes au fil des siècles : de l'Échiquier de Normandie à la chambre régionale des comptes. Ces deux manifestations ont connu un réel succès.

Pour 2024, la chambre poursuivra ses missions de contrôle renouvelées avec pour ambition de mieux informer le citoyen sur l'utilisation des fonds publics pour une gestion publique efficace, efficiente et performante.

*Je sais pouvoir compter sur l'engagement
de notre communauté de travail pour
porter cette ambition au service des citoyens
et du territoire.*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LM' followed by a flourish.

**Laurence Mouysset,
Présidente**

Le rôle et les missions

Les chambres régionales des comptes ont été créées par l'article 84 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Leur création, issue du mouvement de décentralisation, est née de la volonté du législateur de mettre fin à la tutelle financière et administrative de l'État sur les collectivités locales.

Ainsi, en contrepartie de l'autonomie financière accordée aux collectivités territoriales, le législateur a prévu un contrôle de leurs comptes et de leur gestion par les chambres régionales des comptes. Leurs missions prolongent, au niveau local, celles dévolues à la Cour des comptes à l'échelon national.



Les magistrats de la CRC Normandie

Le ressort de la CRC Normandie

La compétence de la chambre régionale des comptes Normandie s'exerce sur les collectivités de la région normande et les établissements publics qui leur sont rattachés (offices publics de l'habitat, par exemple). Sont aussi concernées par les contrôles de la chambre les sociétés d'économie mixte, ainsi que les associations subventionnées par les collectivités territoriales.

La chambre régionale des comptes exerce également, par délégation de la Cour des comptes, le contrôle des établissements publics de santé, ainsi que des organismes consulaires, telles les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres de métiers et de l'artisanat.

16,7 milliards d'€

Total des recettes de fonctionnement des organismes soumis aux règles de la comptabilité publique



2 658

collectivités territoriales
(dont 1 région,
5 départements,
2 652 communes)

2 700

organismes médico-sociaux
dédiés à la prise en charge
des personnes âgées ou en
situation de handicap

700

établissements publics
de coopération
intercommunale

100

établissements de santé,
publics ou privés,

40

groupements de
coopération sanitaire

120

centres de santé

Les missions de la chambre

En 2023, consécutivement à la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, l'activité de la chambre régionale des comptes Normandie s'est concentrée sur deux de ses missions historiques : le contrôle des comptes et de la gestion et le contrôle des actes budgétaires.

Le contrôle des comptes et de la gestion

Conformément à l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes examine « *la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante* ». Les observations définitives résultant de cet examen sont rendues publiques et diffusées sur le site internet de la chambre régionale des comptes.



À l'issue de son contrôle, elle formule des recommandations qui font l'objet d'un suivi dans un délai d'un an. Pour toutes les collectivités locales, ce suivi donne lieu à une synthèse annuelle qui est présentée par la présidente de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Cette synthèse est ensuite transmise à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Le contrôle des actes budgétaires

Saisie par le préfet ou, plus rarement, par un comptable public ainsi que par toute personne ayant intérêt à le faire (un créancier, par exemple), la chambre régionale des comptes formule des avis sur la situation budgétaire des collectivités et des établissements publics locaux, afin de rétablir l'équilibre des budgets locaux, ou se prononce sur la nature obligatoire ou non d'une dépense publique.

De nouvelles missions depuis 2023

Depuis leur création, les juridictions financières ont toujours démontré leur capacité à s'adapter et à faire évoluer leurs pratiques et leurs missions. Ainsi, en 2023, deux réformes majeures qui amèneront les chambres régionales des comptes à renouveler en profondeur leurs méthodes de travail sont entrées en vigueur.

Le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics

Ce nouveau régime entend répondre aux impératifs d'une gestion publique moderne. Un gestionnaire public doit être efficace, efficient, performant, ce qui suppose une liberté d'action pour atteindre les objectifs assignés. Cependant, pour mériter la confiance des citoyens, la gestion publique doit aussi répondre à des exigences de régularité et de probité.

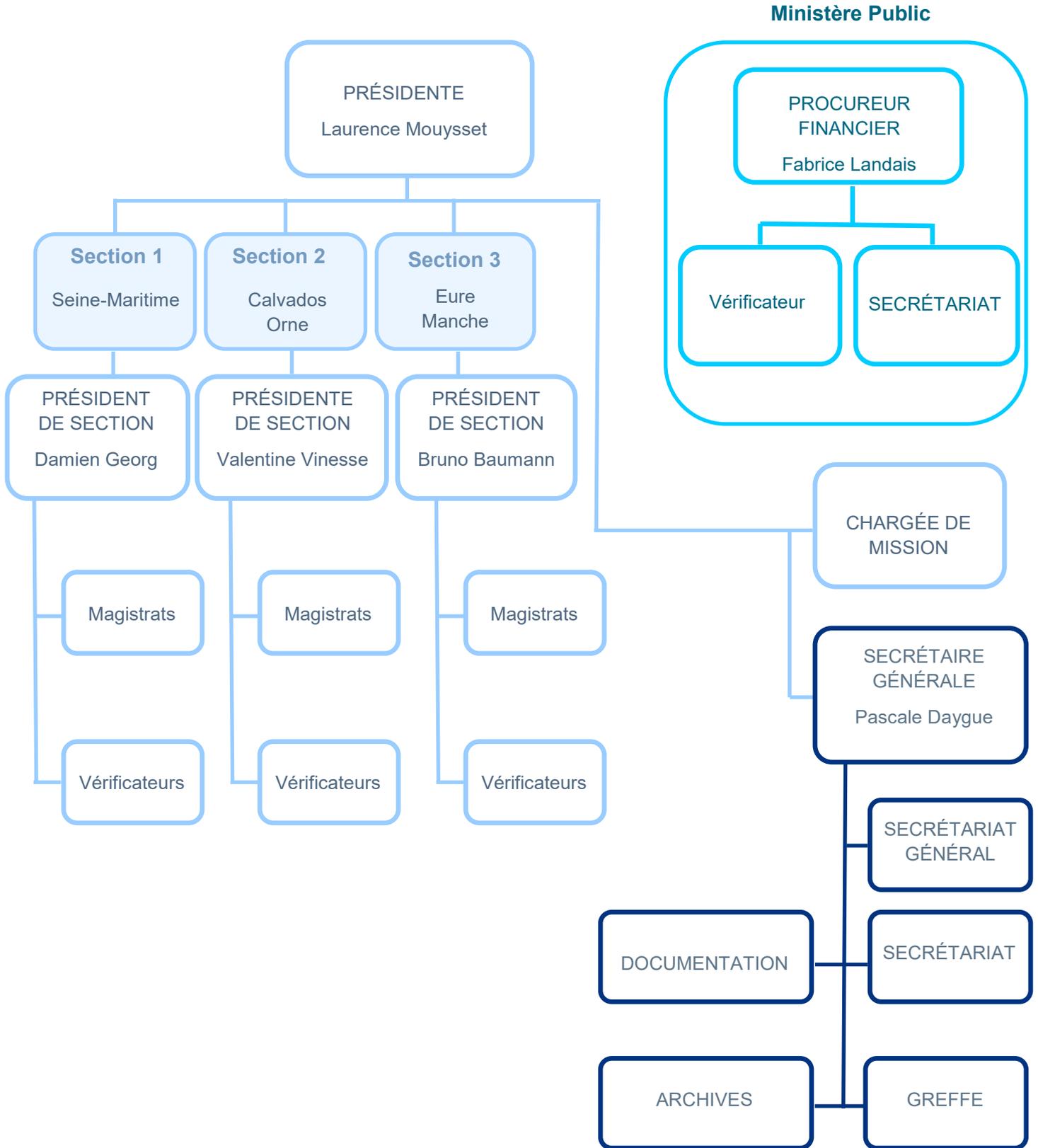
Sont justiciables et susceptibles de faire l'objet de poursuites, l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État et toute personne morale de droit public, ainsi que tous les gestionnaires des organismes de droit privé soumis au contrôle des juridictions financières. La chambre du contentieux de la Cour des comptes est seule à pouvoir sanctionner les infractions instaurées par le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Les chambres régionales des comptes sont tenues de transmettre au Parquet général près la Cour des comptes les faits susceptibles de constituer des infractions.

L'évaluation des politiques publiques

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (dite « loi 3DS ») a élargi les missions des chambres régionales des comptes. Désormais, les chambres contribuent à l'évaluation des politiques publiques locales, sur saisine du président du conseil régional, des présidents des conseils départementaux ou des présidents des conseils métropolitains. Elles ont également la possibilité de s'auto-saisir en vue de procéder à l'évaluation d'une politique publique locale.

Organisation

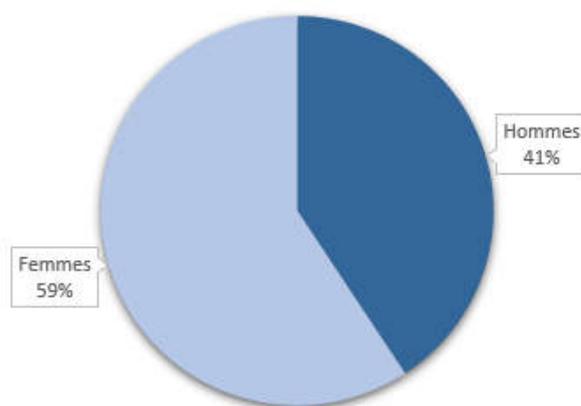
au 22/02/2024



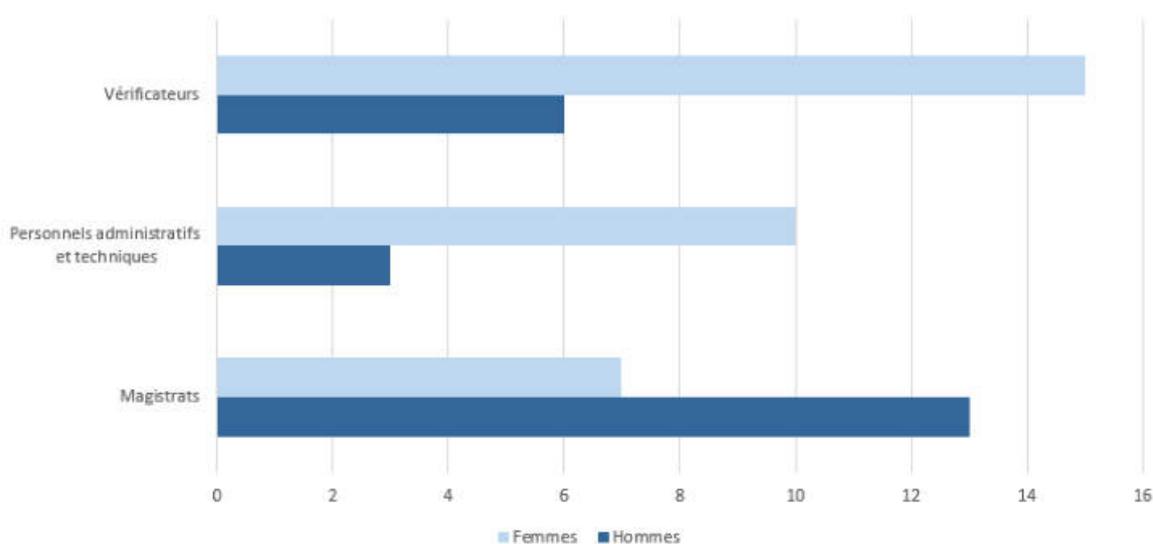
Les moyens humains



54 Agents au 31/12/2023 pour un effectif théorique de 56



■ Personnel de contrôle ■ Personnel administratif ■ Personnel technique



Le greffe

La présidente de la chambre régionale des comptes et les présidents de section s'appuient sur le service du greffe, composé d'un greffier, d'un adjoint et de deux auxiliaires de greffe. Celui-ci assure le suivi des travaux de la chambre et contribue au respect des procédures, des formes et des délais.

Au titre de ses principales missions, le greffe enregistre les actes, documents et requêtes dont la chambre est saisie et procède aux notifications. Les équipes de contrôle déposent leurs rapports d'instruction auprès du greffe, qui prépare l'ordre du jour des séances, reçoit les conclusions du ministère public, note les décisions prises en délibéré et tient les rôles, registres et dossiers.

Il notifie les décisions rendues et enregistre les réponses reçues. Le greffe tient également la liste des rapports d'observations définitives, avis et décisions rendus publics et communicables aux personnes intéressées. Enfin, il conserve les dossiers conformément aux règles d'archivage propres à la juridiction.



En outre, le greffe met à jour la liste des organismes relevant de la compétence de la chambre. Il produit régulièrement des tableaux d'aide au pilotage interne et présente des statistiques sur l'activité de la chambre.

Le ministère public

Un magistrat délégué dans les fonctions de procureur financier veille à l'application de la loi et au respect des procédures, sous l'autorité du Procureur général près la Cour des comptes, qu'il assiste dans l'exercice de ses fonctions juridictionnelles.

Le procureur financier exerce le ministère public par voie d'avis (portant sur le programme de contrôle de la chambre et sur sa compétence pour contrôler certains organismes), de conclusions (sur ses rapports de contrôle de la gestion et d'actes budgétaires) et de réquisitoires (à fin de prestation de serment des greffiers, vérificateurs, magistrats et d'installation de ces derniers).

Par son intermédiaire, la chambre peut transmettre certaines informations ou demandes aux autorités administratives, locales ou nationales, saisir le procureur de la République de faits susceptibles de constituer des infractions pénales et transmettre au Parquet général près la Cour des comptes des déférés mettant en cause la responsabilité financière de gestionnaires publics.



Informer les citoyens



Les juridictions financières ont pour mission non seulement de s'assurer du bon emploi de l'argent public, mais aussi d'en informer les citoyens.

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, article 15

C'est la raison pour laquelle toutes les productions de la chambre régionale des comptes Normandie sont rendues publiques sur son site internet.

De même, la chambre prend soin d'informer la presse de la parution des rapports d'observations définitives et avis budgétaires.

Suivez l'actualité de la chambre Normandie sur son [site internet](#)



Rejoignez-nous sur [LinkedIn](#)



562 

Abonnés LinkedIn

53 198

Visites uniques sur le site internet



431

Articles de presse citant les travaux de la chambre



Une plateforme de participation citoyenne

La plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes permet à toute personne, dans le cadre d'une consultation citoyenne organisée chaque automne, de proposer des thèmes de contrôle, afin que les juridictions financières les intègrent dans leur futur programme de travail. En effet, les juridictions financières ont la particularité de décider de leur programme annuel des travaux de façon autonome et en toute indépendance.

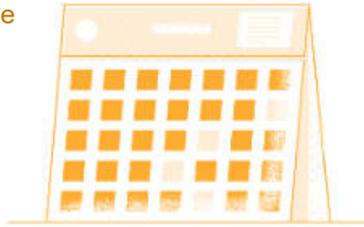


Après l'inauguration en 2022 de la première consultation citoyenne par la Cour des comptes, la campagne a été élargie aux chambres régionales des comptes en 2023. Au total, 622 propositions ont été déposées sur la plateforme nationale à l'automne 2023. Il revient ensuite aux différentes chambres régionales des comptes de retenir, dans leur programme respectif, les propositions qu'elles jugent pertinentes.

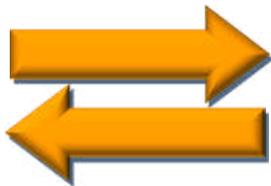
Les étapes du contrôle des comptes et de la gestion

1

Programmation
annuelle

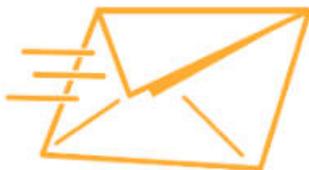


3



Ce rapport est examiné collégalement (délibéré), puis envoyé, pour contradiction, à l'organisme contrôlé, qui dispose d'un délai d'un mois pour répondre aux observations formulées..

5



L'organisme contrôlé dispose à nouveau d'un délai d'un mois pour adresser une réponse à la chambre. Celle-ci est jointe au rapport d'observations définitives en vue de sa présentation à l'organe délibérant.

7



La chambre assure le suivi des recommandations émises lors de ses contrôles.

2

Après l'envoi de la lettre d'ouverture de contrôle, l'équipe de contrôle mène son instruction en effectuant des contrôles sur place et sur pièces. Puis elle rédige un rapport d'instruction à fin d'observations provisoires.



4



Après analyse des réponses en délibéré, l'équipe de contrôle rédige un rapport d'observations définitives.

6

Le rapport définitif accompagné des réponses est publié sur le site internet de la chambre régionale des comptes, dans un délai de deux mois.



Les contrôles réalisés en 2023

Manche

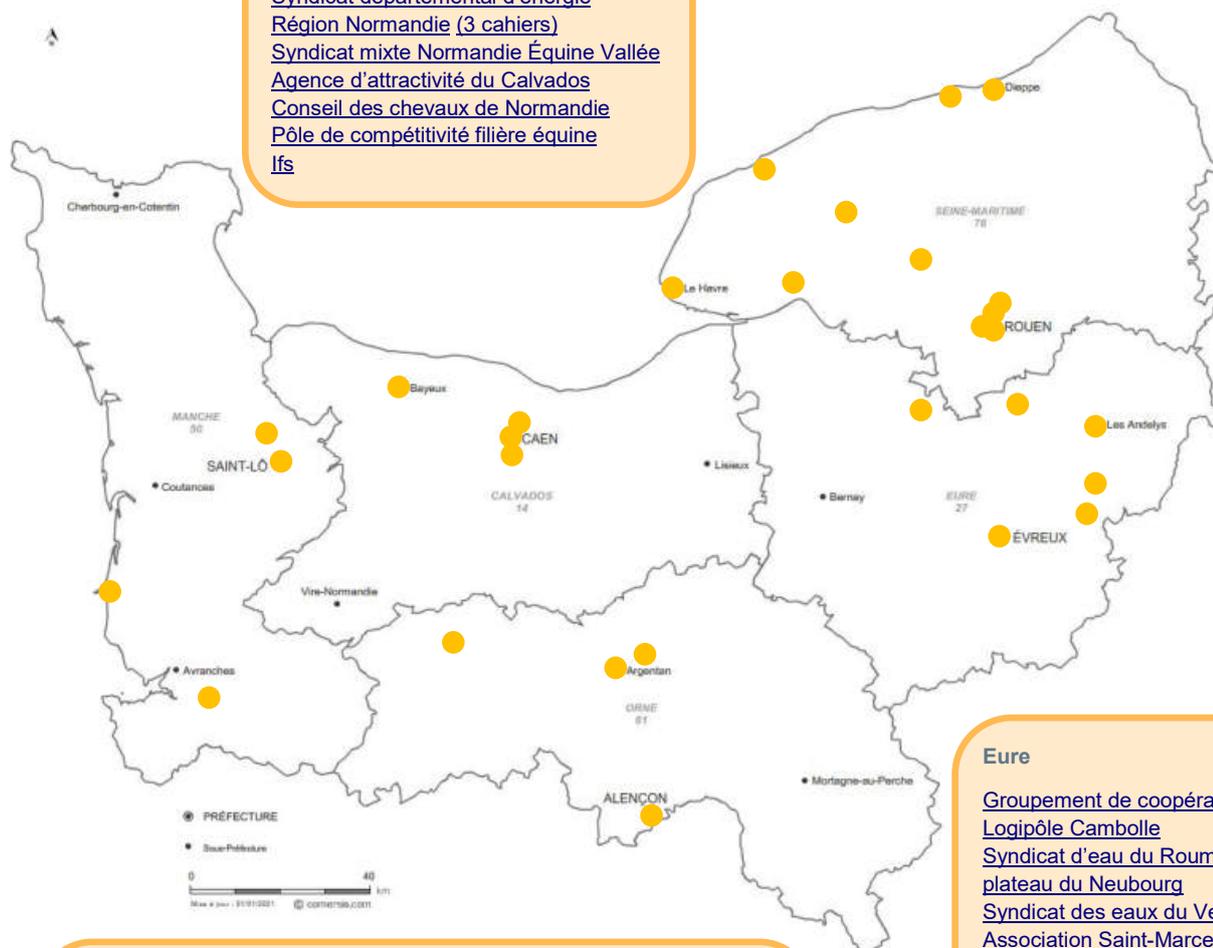
[Syndicat mixte du Point Fort](#)
[Granville Terre et Mer](#)
[Lycée agricole de la Baie du Mont-Saint-Michel](#)
[Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie](#)
[Syndicat départemental de l'eau de la Manche](#)
[Syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô](#)

Seine-Maritime

[Centre hospitalier de Dieppe](#)
[Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime](#)
[Centre de gestion de la Seine-Maritime](#)
[Le Havre Seine Métropole](#)
[Le Havre](#)
[Groupe hospitalier du Havre](#)
[Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Les Iliades](#)
[Communauté de communes Caux-Austreberthe](#)
[Port-Jérôme-sur-Seine](#)
[Quiberville](#)
[Rouen](#)
[Chambre de commerce et d'industrie Rouen Métropole](#)
[Sotteville-lès-Rouen](#)
[Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central](#)
[Yville-sur-Seine](#)

Calvados

[Syndicat mixte Ter'Bessin](#)
[Syndicat départemental d'énergie](#)
[Région Normandie \(3 cahiers\)](#)
[Syndicat mixte Normandie Équine Vallée](#)
[Agence d'attractivité du Calvados](#)
[Conseil des chevaux de Normandie](#)
[Pôle de compétitivité filière équine Ifs](#)



Eure

[Groupement de coopération sanitaire Logipôle Cambolle](#)
[Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg](#)
[Syndicat des eaux du Vexin normand](#)
[Association Saint-Marcel Karaté](#)
[Terres de Bord](#)
[Vernon](#)

Orne

[Lycée Alain](#)
[Groupement de coopération sanitaire IRM du territoire Argentan Falaise](#)
[Centre hospitalier Fernand Léger](#)
[Flers Agglo](#)
[Groupement de coopération sanitaire des instituts de formations paramédicales du groupement hospitalier de territoire « Les Collines de Normandie »](#)
[Flers](#)
[Haras national du Pin](#)

Le soutien de la région à la filière équine

Première région d'élevage de chevaux pour l'emploi et le chiffre d'affaires, la région normande est particulièrement présente dans la filière équine. Hors propriétaires privés, 117 000 équidés sont élevés dans différentes structures. De nombreuses entreprises ou services spécialisés sont implantés dans cette filière.

L'activité économique relevant de cette filière est estimée, pour la région, à 18 000 emplois et 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel (source : Conseil des chevaux de Normandie).

La chambre régionale des comptes a réalisé une enquête locale sur les aides publiques à la filière équine, centrée sur le rôle de la région Normandie dans le soutien à la filière et sur la qualité de la dépense publique. Deux thématiques concentrent les enjeux financiers : l'élevage et la recherche.

Une politique publique trop peu structurée avec de nombreux objectifs

La région Normandie a voté le 20 novembre 2017 une « nouvelle politique régionale en faveur de la filière équine ». En effet, alors que les anciennes régions de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ne

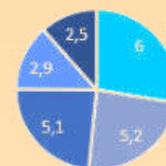


disposaient que de financements spécifiques, sans politique générale à destination de la filière, la nouvelle région Normandie a souhaité afficher une cohérence d'ensemble des différentes mesures en faveur de la filière et structurer sa politique.

Le soutien de la région à la filière équine est motivé par la volonté d'en faire un moteur de développement de son territoire.

Entre 2018 et 2021, la région a consacré 26 M€ à cette politique.

Principales dépenses de la région en M€ entre 2018 et 2021



- Participations et financement des investissements des haras du Pin et de Saint-Lô
- Formation
- Financement du syndicat mixte Normandie Équine Vallée
- Financement des investissements des exploitations agricoles
- Financement des événements de la filière

Plus de la moitié du budget a été consacrée au financement des partenaires de la région : 11 M€ de participations et subventions aux haras et au syndicat « Normandie Équine Vallée », et 2,3 M€ de subventions aux organismes représentatifs de la filière, dont principalement le Conseil des chevaux de Normandie, association qui fédère, dans la région, les acteurs de la filière.

Les organismes contrôlés

- [Région Normandie](#) ;
- [Syndicat mixte Normandie Équine Vallée](#) ;
- [Établissement public du Haras national du Pin](#) ;
- [Syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô](#) ;
- [Association Conseil des chevaux de Normandie](#) ;
- [Association Pôle de compétitivité filière équine](#) ;
- [Lycée agricole de la Baie du Mont-Saint-Michel](#).

La politique équine est organisée autour de dix « priorités », qui concernent la formation, la compétitivité des exploitations et des entreprises, l'enseignement supérieur, la recherche, la commercialisation, la valorisation des races, la communication, l'événementiel et le tourisme.

Au total, les actions de soutien prévues sont au nombre de 58.



La chambre a constaté que les moyens inscrits pour atteindre les objectifs de ces actions n'étaient pas suffisamment explicités, la politique ne désignant pas le responsable de chaque action, et ne précisant ni le calendrier ni le budget.

En outre, les objectifs chiffrés sont insuffisants et ne concernent que 21 des 58 actions identifiées.

Un soutien financier en hausse des collectivités locales normandes

La Normandie compte sur son territoire deux haras nationaux : le haras du Pin et le haras de Saint-Lô. À l'instar des autres haras du territoire national, ils sont confrontés aux enjeux du désengagement financier progressif de l'État et de la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

Ainsi, en 2014, la gestion du haras du Pin a été transférée par l'État à un établissement public national dissous en 2022. Il est désormais géré par un organisme, créé le 1^{er} janvier 2024, associant la région Normandie et le département de l'Orne. Les financements de l'État ont baissé de 1,4 M€ en 2017 à 0,7 M€ en 2021. Sur la même période, les participations des collectivités normandes ont progressé de 1 M€.

En 2014, l'État a également confié la gestion du haras de Saint-Lô à des collectivités, qui se sont rassemblées dans le syndicat mixte du « Pôle hippique » de Saint-Lô. Celui-ci est constitué de la région Normandie, du département de la Manche, de la communauté d'agglomération de Saint-Lô et de la commune de Saint-Lô.

En 2017, ces collectivités en sont devenues propriétaires. Depuis cette date, l'État n'a plus aucune responsabilité dans la gestion du haras de Saint-Lô.



Haras de Saint-Lô

L'ACTIVITÉ

Avec ces nouvelles responsabilités, les collectivités s'engagent à financer les travaux de réhabilitation des bâtiments du haras et à trouver de nouvelles recettes commerciales.

Outre la difficulté de développer un chiffre d'affaires, les collectivités désormais propriétaires du haras sont aussi confrontées à la diminution des effectifs mis à disposition par l'État et à la nécessité de recruter du personnel.

La nécessité d'un nouveau modèle économique

L'enjeu principal des haras nationaux, dont la vocation traditionnelle était la conservation des races équinnes, réside dans leur capacité à développer de nouvelles activités et sources de revenus pour assurer leur viabilité. Pour ce faire, leurs gestionnaires se tournent vers l'événementiel, les sports équestres, les spectacles, le tourisme, voire l'hébergement et la restauration.

La stratégie du syndicat du « Pôle hippique » de Saint-Lô

Adoptée en février 2018, cette stratégie repose sur trois axes : la mise en œuvre sur le site d'activités et de manifestations au service de la filière équine et de ses professionnels, la volonté de placer la Normandie comme région de référence au plan sportif équestre, et la mise en valeur du site par une diversification des activités (valorisation du patrimoine historique du haras national, organisation d'activités et d'événements touristiques, culturels, promotionnels ou sportifs).

Toutefois le chiffre d'affaires n'est pas à la hauteur des besoins de financement du haras. Les collectivités normandes apportent encore, en 2021, 55 % des recettes de fonctionnement.

En outre, le développement ou la création de ces nouvelles activités suppose la réalisation d'investissements importants, de l'ordre de 24 M€, dont le financement ne va pas de soi pour certaines collectivités membres de l'établissement gérant le haras.

Le « Grand Projet » du Haras du Pin

Celui-ci s'est engagé en 2019 dans la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux et de rénovation, dénommé « Grand Projet », d'un montant total estimé à plus de 50 M€. Le volet sportif, portant sur la restructuration des équipements, a vu ses travaux achevés à l'été 2023. C'était le prolongement d'une des activités précédentes du haras. Le volet relatif à la formation, de 7,6 M€, plus modeste, en cours de réalisation, consiste en la rénovation de bâtiments pour y organiser des formations équinnes.

C'est sur le troisième volet de la mise en valeur du site par une diversification des activités, le plus ambitieux, que repose la capacité du haras à se renouveler et à développer des activités nouvelles ouvertes au grand public, susceptibles de générer des ressources significatives.

Cette ambition rencontre pourtant des difficultés dans sa mise en œuvre. Les appels à projets publiés en mai et juin 2022 pour l'ouverture d'un hôtel haut de gamme, d'un restaurant et d'hébergements de type « cabane », ont été en partie infructueux, seul l'hébergement en « cabanes » a suscité des candidatures. En 2021, les participations des collectivités membres représentaient encore 64 % des produits d'exploitation. Le défi du développement de ressources externes semble donc difficile à relever. Ce constat est également vrai pour les sites consacrés à la recherche équine.





Campus Equin de Goustranville

En effet, les dernières estimations ont eu lieu en 2014 et 2018 et sont désormais datées. À titre d'illustration, le nombre d'emplois estimé est toujours le même, soit 18 000. Ce chiffre apparaît dans les rapports 2017 et 2019 du Conseil des chevaux, et dans les documents présentant la politique de la région, en 2017 comme en 2022.

Ainsi, une réflexion sur la disponibilité des données représentatives de l'effet du soutien public à la filière s'avère nécessaire.

L'argent public investi par la seule région Normandie est stable, de

l'ordre de 6 M€ par an entre 2018 et 2021. Toutefois, le « Grand Projet » du haras du Pin, et les besoins de financement des autres haras et du « Campus équin » nécessiteront une augmentation des aides publiques.

Ce soutien financier aurait tout intérêt à s'inscrire dans le cadre d'une politique publique structurée par des objectifs clairs et mesurables, des actions identifiées, un calendrier et un budget précis.

Les sites consacrés à la recherche équine

La création du « Campus équin » à Goustranville nécessite des travaux immobiliers donc des coûts supplémentaires pour les collectivités partenaires. Ces réalisations sont conçues pour répondre aux besoins des organismes occupant les sites, dont le rayonnement et les bénéfices attendus des travaux vont bien au-delà du territoire régional, en décalage avec la concentration de l'effort financier sur le seul contribuable normand. La gestion équilibrée du « Campus équin » suppose une augmentation des recettes encaissées auprès des organismes locataires, de façon à ce que les collectivités ne supportent pas seules la charge financière.

Une évaluation inexistante du soutien à la filière équine par l'ensemble des acteurs

La montée en puissance du soutien financier public et la recherche de nouvelles sources de revenus justifient une réflexion sur les objectifs poursuivis par cet engagement financier et sur les bénéfices attendus pour le territoire.

Or l'exercice d'évaluation est rendu difficile par la faible disponibilité des données économiques.



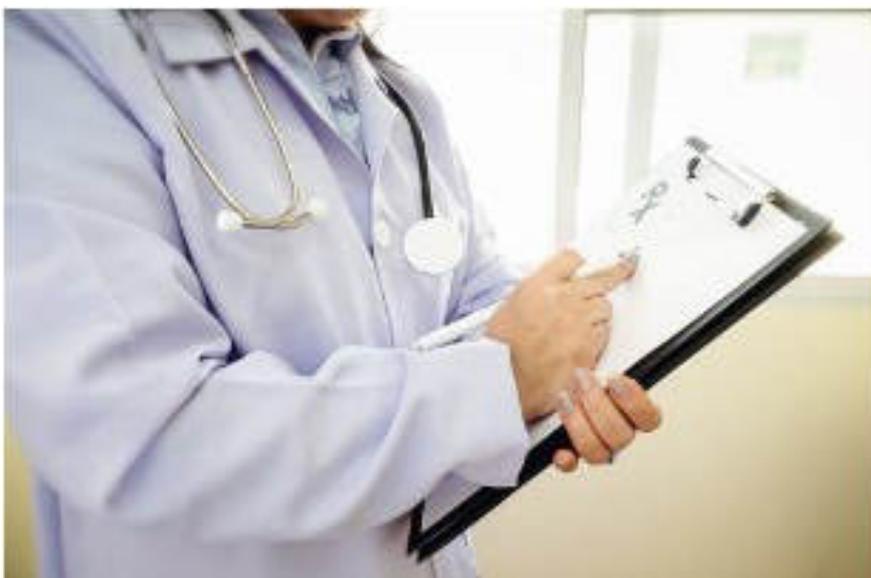
Le contrôle des établissements publics hospitaliers

La chambre régionale des comptes Normandie accorde également une attention particulière aux établissements de santé de son ressort, dont la situation financière reste préoccupante.

Groupe hospitalier du Havre

Le [groupe hospitalier du Havre](#) (GHH) est l'hôpital support du groupement hospitalier de territoire de l'estuaire de la Seine. Celui-ci regroupe huit établissements de santé et couvre un bassin de population de plus de 450 000 habitants. Le GHH dispose d'une capacité d'accueil de 1 545 lits et places, dont 711 en médecine chirurgie obstétrique.

En sa qualité d'établissement support, le GHH est chargé de la stratégie et du contrôle de gestion des achats pour le compte des établissements qui en sont membres. Le GHH adhère à des groupements d'achats à rayonnement



national (UGAP, union des hôpitaux pour les achats – UNIHA, réseau des acheteurs hospitaliers – RESAH, centrale d'achat de l'informatique hospitalière – CAIH...) et à rayonnement régional (RESAH Normandie). Par la professionnalisation de la fonction achat et l'organisation mise en place, l'établissement recourt rationnellement et massivement aux groupements de commandes et aux centrales d'achats.

Pour sa gestion propre, et malgré un net rebond observé en 2021, l'activité du GHH sur la période allant de 2017 à 2021 est demeurée globalement inférieure aux niveaux constatés en 2019, témoignant d'une incidence toujours prégnante des effets de la crise sanitaire. S'agissant de la performance médico-économique, des marges de progrès existent en chirurgie ainsi qu'en chirurgie ambulatoire. L'hôpital a également développé des initiatives visant à fluidifier les passages aux urgences, parmi lesquelles la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un service d'accès aux soins.

Les résultats courants ont été constamment déficitaires, traduisant une inadéquation des moyens pour couvrir les charges de gestion courante, et ce en dépit de la compensation des pertes de recettes liées à la crise sanitaire et d'une partie importante des surcoûts engendrés par la signature des accords du Ségur de la santé.

La politique d'investissement, financée majoritairement par des fonds propres malgré un autofinancement assez peu élevé, n'a pas empêché la dégradation du taux de vétusté des bâtiments et, dans une moindre mesure, de celui des équipements.

Centre hospitalier d'Argentan



Le [centre hospitalier Fernand Léger d'Argentan](#) est un hôpital généraliste de proximité. Les activités de médecine et d'obstétrique occupent une place prépondérante dans son offre de soins. Lors de son contrôle, la chambre a souligné la nécessité de renforcer la chirurgie et la médecine ambulatoires. Elle a préconisé également de conforter, d'une part, l'adaptation de l'offre à une patientèle plus âgée et, d'autre part, les liens avec des professionnels de ville. Par ailleurs, l'activité hospitalière n'a pas retrouvé, à ce jour, son niveau d'avant la crise sanitaire de 2020.

La situation financière est très dépendante des mécanismes de compensation et de garantie de financement qui couvrent en particulier les charges nouvelles de personnel issues de la conférence du Ségur de la santé. La fragilité du cycle d'exploitation est à mettre en regard d'un endettement qui reste important.

Le renouvellement des matériels biomédicaux déjà identifié grâce à une bonne tenue de l'inventaire, tout comme le financement de travaux de rénovation, limités à certains locaux stratégiques (blocs, urgences et maternité) grâce au bon état général des bâtiments, pourront être financés, en partie, avec le soutien à l'investissement apporté par les pouvoirs publics.



Sur la période examinée, les effectifs du personnel non médical ont légèrement crû, malgré la restructuration interne, inversant la tendance à la baisse constatée en 2018 et 2019. Le recours très important aux contractuels (à durée indéterminée pour l'essentiel), qui occupent 42 % des emplois permanents, contraire aux règles de rémunération et d'avancement de la fonction publique, ne sera qu'atténué par le plan de titularisation issu de l'accord local de 2022.

Enfin, la gestion des affaires médicales présente des manquements aux règles de gestion, notamment, la mise en place de contrats de remplacement pour des praticiens au sein de leur propre service ou la rémunération d'astreintes, sans lien avec la réglementation.

La gestion de l'eau

Dans le contexte du réchauffement climatique, l'eau est un sujet de préoccupation majeure pour nos concitoyens, tant au niveau de sa disponibilité que de sa qualité. La chambre a ainsi souhaité, dans le cadre d'un cycle triennal de contrôles s'achevant en 2023, analyser plus particulièrement la protection de la ressource en eau, ainsi que la gestion du patrimoine (réseaux de canalisations, installations de production et de traitement de l'eau) de plusieurs d'établissements publics de coopération intercommunale chargés de sa gestion.

Une protection de la ressource perfectible

La chambre a observé le bon niveau, au moins formel, de protection immédiate des captages d'eau sur les périmètres des organismes contrôlés. En effet, les sources, forages et captages d'eau sont, pour la plupart d'entre eux, protégés par une déclaration d'utilité publique restreignant ou interdisant aux abords certaines activités humaines. Toutefois, ces déclarations d'utilité publique peuvent parfois être anciennes et mériteraient d'être revues. Sur le terrain, la protection physique de l'accès à la ressource doit parfois être renforcée et la présence d'anciennes activités polluantes sur certains périmètres de protection rapprochée ou éloignée traitée.

En revanche, la protection des aires d'alimentation de captage, qui vise à améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des sous-bassins versants, s'avère beaucoup plus difficile à mettre en œuvre et à évaluer. Alors que les

pratiques des agriculteurs influent directement sur la qualité de l'eau des milieux naturels, les dispositifs d'animation et d'aides destinés à ce public rencontrent un succès très limité. Ceux-ci ne parviennent pas à améliorer substantiellement le fonctionnement du grand cycle de l'eau et les évolutions positives constatées peuvent parfois être fragiles et réversibles. À ce titre, la nécessité d'évoluer vers un modèle de production agricole plus respectueux des milieux naturels, afin de garantir à long terme l'accès à une eau de qualité, se pose en Normandie, comme sur l'ensemble du territoire national.

Une connaissance du patrimoine à améliorer

La connaissance des équipements de production (usines de traitement de l'eau) et de distribution d'eau (réseaux, châteaux d'eau, compteurs d'eau) est très hétérogène selon les organismes contrôlés.

La date de pose des réseaux et le type de matériaux utilisés ne sont pas toujours connus, pour des raisons multiples (ancienneté de la pose de certaines canalisations, absence d'ingénierie et d'outils, regroupement de syndicats d'eau avec des niveaux de connaissance de leur patrimoine très disparate, ressource encore abondante en quantité et en qualité, etc.).

Par ailleurs, la diversité des matériaux posés (acier, polyéthylène, amiante-ciment, fonte grise, fonte ductile, PVC, etc.) ne facilite pas la maintenance des réseaux.



Le défi de la maintenance et du renouvellement du patrimoine

Face au constat que plus d'un tiers de l'eau potable produite et mise en distribution est parfois perdue, la recherche et le traitement des fuites est un défi majeur pour tous les organismes contrôlés.

Toutefois, les résultats demeurent décevants ; une amélioration substantielle de la performance des réseaux doit nécessairement passer par leur renouvellement.

Parallèlement, le remplacement des canalisations en PVC à joints collés, posées avant 1980, sera indispensable à long terme, car elles sont à l'origine de relargages de molécules de chlorure de vinyle monomère, classées cancérigènes pour l'homme.

Or la durée de renouvellement des réseaux d'eau potable oscille actuellement, pour les établissements publics contrôlés, entre 50 à 60 ans et plusieurs siècles voire, pour un cas extrême, 9 962 années !



Les organismes contrôlés

-  [Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central \(SMEACC\)](#), Seine-Maritime ;
-  [Syndicat départemental de l'eau de la Manche \(SDeau50\)](#), Manche ;
-  [Syndicat mixte Eau du bassin caennais \(SMEBC\)](#), Calvados ;
-  [Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg \(SERPN\)](#), Eure ;
-  [Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Lieuvin \(SIAEP du Lieuvin\)](#), Eure ;
-  [Syndicat intercommunal des eaux du Vexin normand \(SIEVN\)](#), Eure ;
-  [Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole \(CULHSM\)](#), Seine-Maritime.

Par ailleurs, l'apparition de pollutions diffuses et persistantes (nitrates issus de l'utilisation intensive d'engrais, métabolites nés de la décomposition de pesticides) sur certains secteurs localisés, notamment sur les zones de grandes cultures, nécessitera des investissements lourds dans des usines de potabilisation de l'eau polluée.

Malgré une prise de conscience réelle des efforts à fournir, la plupart des organismes contrôlés se trouvent face à un véritable « mur d'investissements » à franchir dans les décennies à venir. Si le recours à l'emprunt est encore possible, les montants à investir nécessiteront, à terme, d'importantes ressources avec, à la clef, une augmentation significative du prix de l'eau potable payé par les usagers. Cet objectif est d'autant plus difficile à attendre que l'unification tarifaire est loin d'être achevée sur les périmètres des organismes contrôlés, sur lesquels coexistent encore divers tarifs et survivent parfois, pour des raisons historiques, des tarifs dégressifs d'achat d'eau potable, lesquels n'incitent pas les usagers à économiser la ressource en eau.

La gestion du trait de côte

Le recul du trait de côte est une réalité tangible depuis des siècles, mais se trouve aggravé par le réchauffement climatique et la montée subséquente du niveau de la mer. Les risques consécutifs à l'érosion et à la submersion marine peuvent aussi bien porter sur les infrastructures et les équipements publics, notamment en lien avec les activités économiques et touristiques, que sur les habitations en bordure immédiate du littoral.

Le syndicat est en passe de se doter d'une stratégie de gestion de la bande côtière et a entrepris la mise à jour des autorisations administratives des systèmes d'endiguement. Il a également créé un service chargé de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ou GEMAPI, composé de six agents.

Dans la commune de Quiberville, et à l'issue d'un processus de plus de vingt années d'études et de concertation, un projet territorial de recomposition spatiale de la vallée de la basse Saône a pu se concrétiser dans le cadre d'un programme européen. Toutefois, ce projet ne traite pas des éboulements de falaise, alors que ce phénomène présente bien plus de risques pour les habitants et leurs biens. Le dernier effondrement d'un pan de falaise en juin 2020 a conduit à un arrêté de péril et à la démolition d'une maison.

Deux années après sa création en 2019, le syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime a amorcé une montée en charge de sa compétence GEMAPI avec le lancement de la « stratégie littoral 76 ». Celle-ci a pour objectifs principaux de dresser un bilan de l'existant, d'organiser l'information et la communication sur les risques vis-à-vis des élus et des populations, et de planifier les actions de protection des territoires, par des ouvrages existants ou à construire.

Toutefois, les impacts financiers de cette stratégie en cours d'élaboration n'ont pour l'heure pas été évalués ni débattus en comité syndical.

Pour la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, le projet de territoire 2017-2030 détaille les ambitions en 72 actions, mais la chambre relève qu'il ne présente ni échéancier détaillé ni coût, limitant son évaluation à un simple décompte du nombre d'actions réalisées, en cours ou non réalisées.

La chambre a examiné la gestion de quatre entités publiques situées dans les trois départements maritimes de Normandie, afin d'évaluer les modalités et dispositions locales prises pour lutter ou ralentir le phénomène d'érosion maritime du trait de côte.

Des stratégies locales en cours de réalisation voire inexistantes

Le plan climat du syndicat Ter'Bessin contient plusieurs orientations en lien avec le trait de côte, dont deux sont d'ores et déjà mises en œuvre. Le territoire du syndicat est partiellement couvert par un plan de prévention des risques littoraux, approuvé par le préfet de région en août 2021. Ce plan a pour effet de rendre inconstructible une partie du littoral.

Les organismes contrôlés

-  [Syndicat mixte Ter'Bessin](#), Calvados ;
-  [Communauté de communes Coutances Mer et Bocage](#), Manche ;
-  [Commune de Quiberville](#), Seine-Maritime ;
-  [Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime](#)

Des financements significatifs indispensables à la mise en oeuvre des plans de lutte contre la submersion marine

Quelle que soit la solution retenue, soit l'entretien, le renforcement et la création d'ouvrages de défense contre la mer, soit la relocalisation spatiale de biens menacés par le recul du trait de côte, les financements à mobiliser à l'échelle locale sont considérables.

À Quiberville, l'opération de relocalisation du camping municipal, pionnière à bien des égards et évaluée à 8,6 M€, n'aurait pas pu être engagée sans la subvention européenne de 5,9 M€. La commune, maître d'ouvrage, assume cependant seule l'essentiel des risques liés à l'opération.

En revanche, et sur la même commune, la relocalisation des 24 habitations, dont 21 résidences secondaires, se heurte encore à un problème aigu de financement en l'absence de création au niveau national d'une source de financement pérenne et dimensionnée à de nouvelles opérations de recomposition spatiale. Son coût dépasse les capacités financières de la commune.



Pour le syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime, la question de la prise en charge financière de l'assurance responsabilité civile des ouvrages de défense contre la mer qui sont mis à sa disposition doit également être tranchée, afin d'éviter tout risque de contentieux aux conséquences financières potentiellement dommageables pour le syndicat.

Enfin, si le syndicat mixte Ter'Bessin bénéficie d'une situation financière saine et parvient à dégager en 2022 une capacité d'autofinancement équivalente à 40 % de ses produits de gestion, l'exercice de la compétence GEMAPI nécessitera des interventions sur une partie des ouvrages existants. Cela devrait se traduire par un besoin de financement sans commune mesure avec les capacités actuelles du syndicat, ce qui le conduira à solliciter des financements extérieurs et, vraisemblablement, à s'endetter.

La Métropole Rouen Normandie et l'adaptation au changement climatique

La chambre régionale des comptes Normandie a participé en 2023 à une enquête nationale consacrée à la thématique de l'adaptation des villes au changement climatique, dont les conclusions ont donné lieu à une insertion au rapport public annuel 2024 de la Cour des comptes.

La métropole de Rouen s'est montrée volontariste sur le sujet, puisqu'elle a été l'une des premières à adopter un plan climat-air-énergie territorial, ainsi qu'un plan local d'urbanisme intercommunal. En complément, elle a également défini en 2022 cinq objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels, lesquels constituent la trame d'un futur plan d'adaptation au changement climatique.

La chambre a observé que la métropole était particulièrement soucieuse de communiquer sur le sujet, afin de sensibiliser et mobiliser ses habitants et acteurs économiques aux questions d'adaptation du territoire au changement climatique et plus largement à la question de la transition écologique. En décembre 2017, la métropole a ainsi lancé une conférence climat locale, intitulée « COP 21 Rouen Normandie », puis, en février 2018, a créé un groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dit « GIEC local ». Elle a enfin expérimenté et élaboré en 2022 un budget « climat » afin d'appréhender ses dépenses dans le cadre de sa politique d'adaptation et de la lutte contre le réchauffement climatique.

La chambre a constaté néanmoins que la métropole peine à mobiliser ses habitants sur le sujet au-delà des associations environnementales. De plus, les financements et la mise en œuvre d'actions ciblées sur l'adaptation du territoire au changement climatique sont difficiles à tracer et demeurent relativement limités au regard des dépenses réalisées. Les actions les plus visibles restent des opérations d'aménagement ou des projets plus limités, mais emblématiques et innovants.

Les projets de la métropole s'inspirent tous de solutions fondées sur la nature avec un objectif de « renaturation » des zones urbanisées. Toutefois, si la chambre a relevé la cohérence des projets mis en œuvre avec l'objectif d'adaptation au changement climatique, à l'instar d'autres collectivités, la chambre a constaté que la métropole rencontre des difficultés pour en mesurer les impacts climatiques réels.

Le contrôle des actes budgétaires

La loi détermine précisément les cas dans lesquels la chambre régionale des comptes peut être saisie par le préfet sur les budgets et les comptes de collectivités ou d'organismes publics, afin de s'assurer des équilibres financiers.

C'est notamment le cas lorsqu'un budget n'a pas été voté dans les délais légaux (article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales), ou que le budget voté n'a pas été adopté en équilibre réel (article L. 1612-5) ou qu'un déficit apparaît dans l'exécution du budget à la clôture de l'exercice (article L. 1612-14).

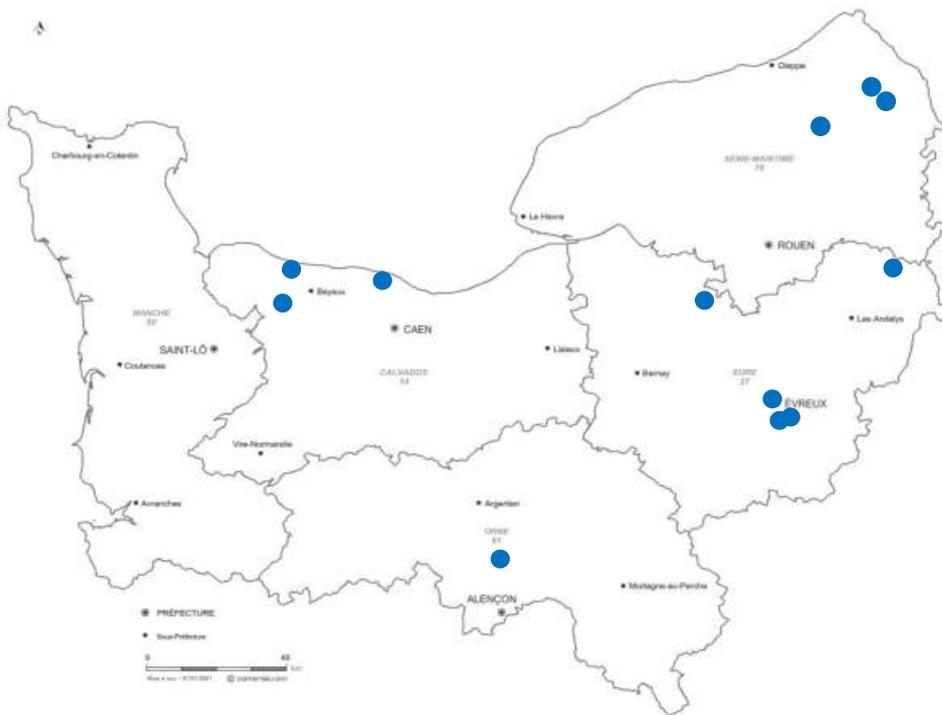
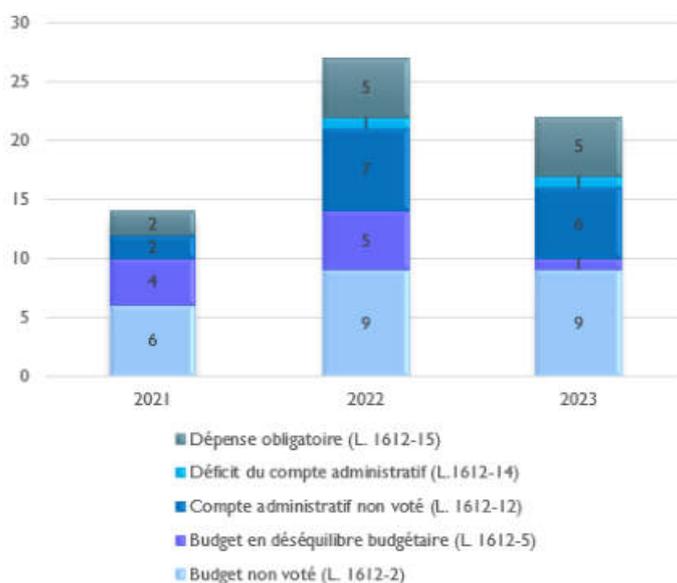
De même, la chambre peut être saisie par le préfet, le comptable intéressé ou le créancier lorsque qu'une dépense n'a pas été acquittée et

que les crédits nécessaires n'ont pas été inscrits au budget (article L. 1612-15). Elle est alors amenée à apprécier le caractère obligatoire de la dépense et à mettre en demeure, le cas échéant, la collectivité ou l'organisme d'inscrire les crédits nécessaires à son budget. En cas de refus, le préfet procède, à la demande de la chambre, à l'inscription d'office des crédits.

Dans tous les cas, le contrôle doit se dérouler dans des délais très brefs (un mois environ) et selon une procédure contradictoire avec la collectivité ou l'organisme concerné.

En 2023, la chambre régionale des comptes Normandie a été saisie à 22 reprises.

Nombre d'avis émis par la CRC Normandie et nature des saisines



Contrôles réalisés en 2023

Calvados

- [Aure-sur-mer](#)
- [Colombières](#)
- [CCAS de Courseulles-sur-mer](#)
- [Courseulles-sur-mer](#)

Eure

- [Syndicat intercommunal à vocation unique Cigale](#)
- [Bouchevilliers](#)
- [Évreux](#)
- [Syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères de l'Eure](#)
- [Saint-Ouen-du-Tilleul](#)

Orne

- [Sées](#)

Seine-Maritime

- [Fresnoy-Folny](#)
- [Haudricourt](#)
- [Saint-Hellier](#)

La commune de Fresnoy-Folny (76)

Le préfet du département de Seine-Maritime a saisi la chambre régionale des comptes Normandie sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune de Fresnoy-Folny avait été rejeté par le conseil municipal. À compter de la saisine de la chambre, le pouvoir budgétaire de la commune a été suspendu.

Les opérations budgétaires de la commune étant suivies dans un budget principal et deux budgets annexes dédiés, d'une part, à la régie des transports et, d'autre part, à une résidence pour personnes âgées, la chambre a procédé à l'examen des projets de budget, principal et annexes, et a examiné en particulier la sincérité des propositions d'inscription budgétaire tant en dépenses qu'en recettes.



En effet, dans le cadre d'une saisine par le préfet pour un budget non voté, la chambre régionale des comptes lui propose un projet de budget permettant le fonctionnement normal de la commune, ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées. À l'exception des dépenses relatives à des opérations engagées ou présentant un caractère d'urgence, la chambre a supprimé toutes les inscriptions de crédits relatives à de nouvelles dépenses d'équipement. Par ailleurs, elle a proposé de revoir des dépenses et recettes d'investissements déjà engagées en 2022 pour des montants qui restaient à réaliser en 2023. Les montants de crédits d'opérations du fonctionnement courant et de nouvelles dépenses d'équipements, dont certaines avaient un caractère d'urgence, ont également été modifiées.

Au final, et comme le prévoit la procédure dans le cas d'un budget non voté, l'ensemble de ces propositions a été soumis au préfet de Seine-Maritime afin que ce dernier puisse régler, par arrêté, le budget de la commune au titre de 2023.

Le SETOM (27)

Le préfet du département de l'Eure a également saisi la chambre régionale des comptes Normandie sur le fondement de l'article L. 1612-5 au motif que le budget primitif de l'exercice 2023 du syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) du département de l'Eure n'avait pas été voté en équilibre réel.

Les opérations budgétaires du SETOM étant suivies dans un budget principal et un budget annexe de production et de vente de chaleur, la chambre a constaté que ce dernier budget présentait un déséquilibre budgétaire réel affectant l'équilibre de l'ensemble des budgets du syndicat. Elle a relevé l'impossibilité de rétablir l'équilibre budgétaire au titre de l'exercice 2023 eu égard aux stipulations contractuelles actuelles qui lient le syndicat.

Aussi, la chambre a invité le SETOM à poursuivre les efforts entrepris pour rééquilibrer son budget en engageant des négociations avec ses partenaires responsables de la production de chaleur et du réseau de chaleur urbain d'Évreux, sur leurs obligations respectives de production et d'achat de chaleur et sur les modes de calcul des pénalités.



SETOM

18 janvier

Réunion avec la
Rectrice de l'académie
de Normandie

26 janvier

Audience d'installation de
Bruno Baumann, président
de section



24 mars

Réunion avec la
fédération nationale
des établissements
publics locaux

19 avril

Intervention de
Christian Martin, président
de la mission permanente
d'inspection des CRTC*



4 mai

Audience d'installation de
Fabrice Landais,
procureur financier



22 et 23 juin



Colloque organisé
dans le cadre du
40^{ème} anniversaire
des CRTC*

14 septembre

Inauguration de
l'exposition sur
l'histoire de la
juridiction



Ouverture de la CRC
pour les Journées
Européennes
du Patrimoine

16 septembre



Séminaire des greffiers

28 et 29 septembre

9 novembre

Séminaire de la
chambre du
contentieux de la
Cour des comptes

8 décembre



Audience solennelle

1983-2023 : la CRC fête ses 40 ans

Le colloque

À l'occasion de son quarantième anniversaire, la chambre régionale des comptes Normandie a organisé, les 22 et 23 juin 2023, en partenariat avec la faculté de droit de Rouen, un colloque intitulé : « [Le quarantième anniversaire des chambres régionales des comptes et la décentralisation – L'exemple normand](#) ».

Cette manifestation, d'une ampleur inédite, a réuni pendant deux jours une trentaine d'intervenants, à la Cour d'appel de Rouen et à la chambre régionale des comptes. Elle visait à évoquer à la fois l'institution et son environnement (les collectivités locales, l'évolution des contraintes et des modes de gestion, les différents dispositifs de contrôle), dans une perspective pluridisciplinaire, sur le plan historique, juridique, administratif, financier, géographique et sociologique.

Le colloque, riche d'enseignements, a été l'occasion de recueillir les témoignages d'universitaires, mais aussi de représentants de l'État et des collectivités locales, en présence d'étudiants. Au cœur des débats : la transformation de l'action publique locale, les réformes territoriales et les conflits de compétences, en particulier dans le secteur de l'eau.

La question de la responsabilité des élus locaux a été abordée, notamment dans le cadre du nouveau régime unifié des gestionnaires publics. Sur ce sujet, le public a pu prendre connaissance du point de vue d'un magistrat de la Cour des comptes en poste à la chambre du contentieux.



De l'Échiquier de Normandie à nos jours : une exposition inédite

Grâce à une frise chronologique ainsi qu'aux nombreux objets et documents, parfois uniques, empruntés aux institutions normandes (musées, bibliothèques, archives départementales), la chambre régionale des comptes Normandie a retracé l'histoire des juridictions financières et, plus particulièrement, de la première d'entre elles, l'Échiquier de Normandie.

Le 14 septembre, lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 131 visiteurs accueillis ont pu non seulement découvrir les missions de la chambre et l'hôtel particulier, mais aussi plonger au cœur de cette riche exposition, au caractère exceptionnel.

L'Échiquier de Normandie

Au plus tard au XII^{ème} siècle, sinon dès le XI^{ème}, le duché de Normandie s'est doté d'une juridiction particulière chargée de juger les comptes des officiers du duc. Cette institution trouva son nom d'Échiquier dans la table recouverte d'un drap quadrillé qui servait de support au calcul.

Souvent itinérant, l'Échiquier s'est notamment tenu dans la salle éponyme du château de Caen, avant de voir, après 1204, sa fonction de contrôle financier s'étioler, son nom désignant à partir du XIII^{ème} siècle un tribunal civil et criminel devenu, en 1515, le Parlement de Normandie.



Les arrivées



Après avoir obtenu des diplômes en droit public et en contentieux administratif et fiscal, je suis devenu avocat pendant dix ans, tout en conservant une importante activité d'enseignement et de formation. En quête d'un virage professionnel, j'ai ensuite intégré la magistrature et occupé différents postes en qualité de magistrat judiciaire, dans le Pas-de-Calais et dans l'Eure. Ce détachement à la chambre régionale des comptes Normandie constitue un nouvel enrichissement professionnel, particulièrement propice au travail en autonomie, alimentant réflexion et curiosité intellectuelle, notamment grâce à la variété des missions proposées.

Frédéric Charrier, magistrat

Attirée par la gestion publique locale, j'ai réussi le concours de recrutement direct des conseillers de chambre régionale des comptes à l'issue d'un master en administration publique à Sciences Po Paris. Mes diverses expériences professionnelles ont suscité chez moi un intérêt pour les politiques publiques, notamment dans leur dimension juridique. J'ai rejoint la chambre régionale des comptes Normandie en juillet 2023, territoire que je connaissais déjà en partie et que j'apprécie. Mes premiers mois à la chambre ont été l'occasion de découvrir la grande diversité des organismes contrôlés, mais aussi les différentes missions des chambres régionales des comptes. Les fonctions de contrôle sont à la fois exigeantes, riches et variées.

Mathilde Nuttens, magistrate

Après une première partie de carrière au sein de l'administration centrale de l'enseignement supérieur puis comme magistrat de tribunal administratif, j'ai rejoint les chambres régionales des comptes en 2007 aux Antilles-Guyane et en Lorraine. En 2020, j'ai été promu président de section et nommé à la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté. Le 1^{er} mai 2023, j'ai été nommé à la chambre régionale des comptes Normandie en qualité de procureur financier, fonctions que j'avais déjà exercées au sein des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles-Guyane, de 2014 à 2020.

Fabrice Landais, procureur financier



Auparavant rédactrice des débats, j'ai également exercé le métier de bibliothécaire, puis celui de journaliste, exclusivement en Normandie. J'ai acquis une bonne connaissance de l'environnement institutionnel et socio-économique régional, que j'enrichis encore davantage grâce aux missions de documentaliste qui m'ont été confiées au sein de la chambre.

Hermeline Hervé, documentaliste

J'ai fait le choix de rejoindre les chambres régionales des comptes dès ma sortie de l'École Nationale d'Administration, convaincue de l'importance du bon usage des deniers publics et attirée par les fonctions de contrôle. J'ai commencé ma carrière à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté, aux sources de la Seine, dont j'ai suivi ensuite le cours en rejoignant la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, élargissant mes compétences et mon champ de contrôle à la mesure de son lit. Après deux escales au ministère de l'Intérieur et à celui de l'Économie et des Finances, c'est pour ainsi dire logiquement que j'arrive à son embouchure, au sein de la chambre régionale des comptes Normandie. Comme on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve, nul doute que cette nouvelle affectation m'ouvrira des horizons inédits.

Sarah Birden, magistrate

Lauréate du concours direct, j'ai été affectée à la chambre régionale des comptes Normandie en janvier 2023. Diplômée de l'institut d'études politiques de Lille, mes expériences professionnelles antérieures à la Cour des comptes puis au bureau du budget et de la performance de la direction générale de la santé et à la direction générale des finances publiques ont développé mon appétence pour les finances et la gestion publiques. Très intéressée par la gestion publique locale, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai rejoint les juridictions financières. Je m'épanouis aujourd'hui pleinement dans mes fonctions de magistrat, qui nécessitent rigueur et autonomie, et qui permettent de développer des compétences variées, au regard de la diversité des organismes contrôlés.

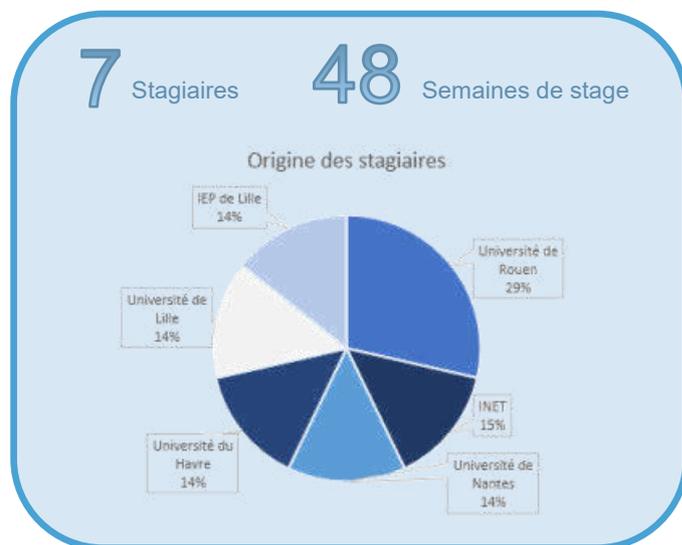
Salomé Pinet, magistrate

Partager son expertise, enrichir ses compétences

La chambre régionale des comptes Normandie est impliquée dans la formation et la transmission de son expertise, auprès de ses personnels, mais également auprès des étudiants normands.

Formation des agents

Par ses missions spécifiques, la rotation des équipes et la nécessité de mettre à jour les compétences, les juridictions financières mettent tout en œuvre pour permettre à leurs agents de profiter d'un panel complet de formations. Ainsi, à la chambre régionale des comptes Normandie, les agents ont suivi, en 2023, des formations organisées par la Cour des comptes et la plateforme interministérielle SAFIRE. Des formations ont également été proposées par la chambre, dans le cadre de son plan local de formation.



Interventions auprès des étudiants

Parmi les personnels de la chambre, plusieurs interviennent en tant que chargés de cours ou de travaux dirigés à l'Université de Rouen, principalement dans le domaine des finances publiques et du droit constitutionnel.

Chaque année, une magistrate et une vérificatrice présentent les missions de la chambre régionale des comptes aux étudiants rouennais, en licence professionnelle « Métiers des administrations et collectivités territoriales » ou en troisième année de licence à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale.

En participant aux forums des stages et des métiers organisés par la faculté de droit de Rouen, la chambre permet aux plus jeunes de découvrir ses méthodes de travail et les perspectives de carrières offertes par les juridictions financières.



Accueil des stagiaires

La chambre a accueilli plusieurs stagiaires au cours de l'année. Ils ont pu être associés à des dossiers de fond, mais également aux travaux menés en vue de l'exposition sur l'histoire des juridictions financières. Ces stagiaires suivaient tous un cursus universitaire (de la première année de licence à la dernière de master).

Crédits photos :

Couverture : Marie-Claude Vergne

Pages 2, 4, 5, 8, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 28, 4^{ème} de couverture : CRC Normandie, Laurence Mouysset, Anne Robert, Sophie de Léonardis, Amélie Neveu, Thierry Viallet, Camille Gisbert-Chavoutier, Didier Fréville, Hermeline Hervé, Bertrand Vincent, Spedona (CC BY-SA 3.0), Patrick (CC BY-SA 2.0 Deed Attribution-ShareAlike 2.0 Generic), Viault (CC BY-SA 3.0 Deed Attribution-ShareAlike 3.0 Unported)

Page 3 : Freepik

Page 12 : Pôle international du cheval de Deauville

Page 13 : Marthe Lelièvre (CC BY-ND 4.0 Deed | Attribution-NoDerivs 4.0 International) ; Marjon Kruik (CC BY 2.0 Deed Attribution 2.0 Générique)

Page 14 : Haras du Pin

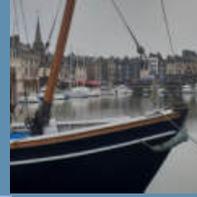
Page 15 : Syndicat mixte Normandie Équine Vallée ; Pôle international du cheval de Deauville

Pages 16, 17 : Canva

Page 23 : isamiga76 (CC BY 2.0 Deed Attribution 2.0 Générique) ; SETOM

Chambre régionale
des comptes

Normandie



Chambre régionale des comptes Normandie
21 rue Bouquet—CS 1110 76174 Rouen Cedex
Tél. 02 35 07 92 00—normandie@crtc.ccomptes.fr
www.ccomptes.fr/fr/crc-normandie